



Pour l'emploi
et l'environnement.

LE PACTE ASSOCIATIF 2021-2022

Notre association a été créée en 1994 à l'initiative d'habitants du canton de Quingey, dans le but de :

- Mettre en place toute action contribuant à l'amélioration de l'environnement en faveur d'un public jeune,
- Promouvoir la création d'emploi pour des personnes en difficulté et faciliter leur insertion professionnelle.

Elle se compose d'adhérents, de militants bénévoles et de salariés. Ces personnes se retrouvent autour du concept du développement durable dont nous retenons la définition suivante :

« Il s'agit d'un ensemble d'actions menées sur un territoire identifié qui tiennent compte de manière équilibrée des aspects humains, environnementaux et économiques ».

Comment le faisons-nous ?

Au niveau social :

Nous développons des activités qui permettent la création d'emplois, plus particulièrement pour des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles.

Pour ce faire, nous utilisons les outils de l'insertion par l'activité économique : ACI (Atelier Chantier d'Insertion), EI (Entreprise d'Insertion), accompagnement social et professionnel, ...

Tri est une association. Notre légitimité à intervenir localement provient de notre réseau de bénévoles. Etre bénévole, c'est suivre ses motivations personnelles mais aussi un choix volontaire et réfléchi où l'on s'engage de son plein gré sans chercher de contrepartie financière. Nous recherchons des complémentarités entre salariés et bénévoles.

Au niveau de l'environnement :

L'association œuvre pour réduire localement notre impact sur l'environnement. Elle a développé ses premières activités autour de la récupération et de la lutte contre le gaspillage. L'éducation à l'environnement est une priorité : nous nous adressons à tous les publics et en particulier aux publics jeunes.

Par souci de cohérence, nous cherchons, pour nos activités, à développer l'utilisation des énergies renouvelables, et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nos rejets polluants. Nous utilisons ces moyens mis en œuvre comme support pédagogique.

Au niveau économique :

L'association loi 1901 est à but non lucratif ce qui n'exclut ni la gestion rigoureuse, ni les excédents. Nous considérons que l'économique est un moyen au service de notre projet. L'association s'inscrit dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Sur les aspects financiers, elle privilégie les placements éthiques.

Le développement durable nous interroge sur le devenir de nos sociétés. Dans ce domaine, l'association contribue à l'émergence d'une consommation éco-citoyenne.

Adhésion :

L'adhésion à l'association Tri se fait par la signature du pacte associatif. En adhérant à l'association Tri, je m'engage à respecter et à promouvoir les valeurs et les objectifs de l'association.

L'adhérent peut participer aux travaux et aux actions de l'association (groupe de travail, commission, vente, opération ponctuelle, formation, ...), dans ce cas il s'engage à respecter :

- le règlement associatif,
- le règlement des ventes...

L'adhérent peut s'engager dans les instances décisionnaires de l'association (bureau et conseil d'administration).

Nom et prénom de l'adhérent :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse mail :@.....



Signature de l'adhérent :

L'association Tri s'engage vis à vis de ses membres à :

- Souscrire une assurance qui couvre les adhérents lors des activités qu'ils mènent au sein de l'association,
- Envoyer par mail ou courrier les invitations aux manifestations, aux formations, à l'assemblée générale, ...,
- Envoyer le Tri-Porteur (journal de l'association qui paraît trois fois par an).